

Nombre de membres			
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents	Quorum
85	85	46	43

SEANCE DU  
30 JUIN 2025

Date de convocation du Comité Syndical  
24 juin 2025

Date d'affichage de la convocation au siège  
24 juin 2025

Nombre de délégués ayant pris part au vote : 46  
Nombre de suffrages exprimés : 48  
Nombre de délégués ayant voté pour : 48  
Nombre de délégués ayant voté contre : 0  
Nombre de délégués s'étant abstenu : 0  
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 2

Le 30 juin 2025 à 18h30, les membres du Comité Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, à la Salle des Fêtes d'Isserteaux, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : M. Daniel MEURINE est désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

**ÉTAIENT PRÉSENTS (délégués titulaires et suppléants) :**

**Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans :** ALBERTO Cécile, BOUTET Pierre, CHAMPOUX Bruno, CHAUVIN Lionel, DOLAT Gilles, GEOGEON Hugues, GIANGRECO-BROC Malory, LAFAYE Patrice, RAYMOND Isabelle, RENAULT Laurent, ROULIN Franck, GRENET Daniel, SAUSSAC Cyril, STEPHANT Nicolas.

**Billom Communauté :** BURIAS Sylvain, DEGOILLE Michel, DUPONT Christophe, DUTHEIL Bernadette, ESCARPA Ludovic, HAVART Sylvie, MARIN Nathalie, ROUZAIRE Philippe, STEINERT Michelle, ANGELY Françoise, MEURINE Daniel, POINTUD Serge.

**Communauté de Communes Plaine Limagne :** BOURDIER Marie-Pierre, LE GOUGUEC Franck, MARTIN Frédérick, MAS Gilles.

**Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge :** LOBREGAT Stéphane, MOULIN François, POUZADOUX Jean-Paul, RODRIGUES Anne-Sophie, ROUSSELET Joëlle, VALLEIX Philippe.

**Communauté de Communes Entre Dore Et Allier :** BERGAMI Gilles, DUCHALET David, FERNANDES DA SILVA Jean-Claude, ROUVIDANT Jean-Louis, TRICHARD Dorothée, CALET Didier, PELLETEY Jean-Marc.

**Mond'Arverne Communauté :** LAGRU Alain, ROBERT Andrée, GUILMAN Marie-Aimée.

**Pouvoir(s) :**

- M. Jean-Claude CAZALS donne procuration à Mme Malory GIANGRECO-BROC ;
- M. Jean-Pierre CHRETIEN donne procuration à M. Gilles DOLAT.

**Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.**

## **Thème : FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES**

### **Del. 2025-25 : Affectation définitive des résultats 2024 : Budget annexe « Tri et Valorisation » (BTV)**

**VU** les articles L 2311-5 et L 2311-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'état des restes à réaliser 2024 établi pour le Budget Tri et Valorisation et annexé à la présente délibération ;

**VU** la délibération 2025-04 du 10 février 2025 de reprise anticipée du résultat de l'exercice 2024 au Budget Tri et Valorisation (BTV) ;

**VU** la délibération 2025-09 du 10 février 2025 relative à l'adoption du budget primitif 2025 intégrant une reprise anticipée des résultats 2024 au Budget Tri et Valorisation ;

**VU** le Compte Financier Unique 2024 établi par le SBA et le Trésorier Principal de Clermont-Ferrand au titre du Budget tri et Valorisation du SBA ;

**VU** les résultats 2024 actés au titre du vote du Compte Financier Unique 2024 (délibération n° 2025-22) ;

Le Vice-Président en charge des finances et de la tarification rappelle que, par délibération n°2025-04 en date du 10 février 2025, le Comité Syndical a procédé à l'affectation provisoire des résultats 2024 du budget tri et valorisation (BTV).

En effet, l'article L. 2311-5 du CGCT permet aux collectivités territoriales de reporter au budget primitif de manière anticipée, sans attendre le vote du Compte Financier Unique et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur, sous réserve d'une délibération de l'assemblée délibérante.

Lors du vote du Compte Financier Unique, les résultats sont définitivement arrêtés. Le Comité Syndical procède à la régularisation des montants, si nécessaire, au sein de la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique.

Le Comité Syndical est donc invité à se prononcer sur l'affectation définitive des résultats du budget tri et valorisation constatés à la clôture de l'exercice 2024 :

Résultats définitifs constatés à la clôture de l'exercice 2024 :

#### **Section de fonctionnement :**

	<b>Prévu (BP+DM)</b>	<b>Montants réalisés</b>
Total des produits	15 547 000,00 €	14 191 948,31 €
Total des charges	15 647 000,00 €	12 799 213,50 €
<b>Résultat de l'exercice (A)</b>		<b>1 392 734,81 €</b>
Résultat reporté antérieur positif (002) (B)		100 000,00 €
<b>Résultat de clôture de fonctionnement (A+B)</b>		<b>1 492 734,81 €</b>

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est 1 492 734,81 €. Aucun reste à réaliser en dépenses et recettes de fonctionnement n'est constaté en 2024.

Accusé de réception en préfecture  
063-256300161-20250630-DEL2025-25-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2025  
Date de réception préfecture : 07/07/2025

**Section d'investissement :**

	<b>Prévu</b>	<b>Montants réalisés</b>
Total des produits	5 840 791,94 €	3 777 992,06€
Total des charges	7 879 775,86 €	2 269 244,16€
<b>Résultat de l'exercice (A)</b>		<b>1 508 747,90€</b>
<b>Résultat reporté antérieur positif (001) (B)</b>		2 038 983,92€
<b>Résultat de clôture d'investissement (A+B)</b>		<b>3 547 731,82 €</b>
<b>Restes à réaliser en dépenses</b>		2 267 024,90 €
<b>Restes à réaliser en recettes</b>		126 000,00 €
<b>Excédent ou besoin de financement 2024</b>		1 406 706,92 €

Le résultat de clôture 2024 de la section d'investissement fait apparaître un solde d'exécution positif de 3 547 731,82 €.

Après la prise en charge des restes à réaliser constatés en dépenses et recettes d'investissement à la fin de l'exercice budgétaire, la section d'investissement présente un excédent de financement de 1 406 706,92 €. La section d'investissement ne présente donc pas de besoin de financement en 2024.

Affectation définitive des résultats 2024 :

L'article L 2311-5 du CGCT offre une possibilité dérogatoire à l'assemblée délibérante de procéder à une affectation de l'excédent de fonctionnement lorsque le résultat de clôture de la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement.

Afin de renforcer les réserves financières à disposition du syndicat, à la veille d'engager un programme d'investissement important, il est proposé au Comité Syndical de retenir cette option dérogatoire pour l'affectation des résultats 2024 du budget tri et valorisation.

Il est ainsi proposé au Comité Syndical de reprendre les montants suivants au BP 2025 :

- de reporter l'excédent d'investissement 2024 au chapitre 001 pour un montant de 3 547 731,82 €,
- de compléter cet excédent par un apport prélevé sur l'excédent de fonctionnement 2024 de 1 392 734,81 €. Ce dernier sera imputé en recettes d'investissement au chapitre 1068,
- d'affecter le reliquat de l'excédent de fonctionnement, soit 100 000,00 €, au chapitre 002.

Le Comité Syndical,  
Où l'exposé du Vice-Président en charge des finances et de la tarification,  
Après en avoir débattu et délibéré,

**À L'UNANIMITÉ**

**Article 1 : APPROUVE** la reprise définitive du résultat de l'exercice 2024 au Budget Tri et Valorisation 2025.

Accusé de réception en préfecture  
063-256300161-20250630-DEL2025-25-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2025  
Date de réception préfecture : 07/07/2025

**Article 2 : DÉCIDE :**

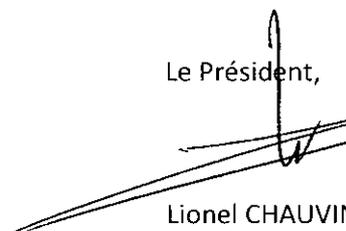
- de reporter l'excédent d'investissement 2024 au chapitre 001 pour un montant de 3 547 731,82 €,
- d'affecter au chapitre 1068 en recettes d'investissement la somme de 1 392 734,81 € prélevée sur le résultat de fonctionnement 2024,
- d'affecter la somme de 100 000,00 € au chapitre 002 – résultat reporté de fonctionnement.

**Article 3 : PRÉCISE** que cette délibération sera notifiée au Trésorier Municipal et transmise en Préfecture.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet du Puy-de-Dôme.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,



Lionel CHAUVIN

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.*

Accusé de réception en préfecture  
063-256300161-20250630-DEL2025-25-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2025  
Date de réception préfecture : 07/07/2025